

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Autorisation pour le recrutement de vacataires au Centre Municipal de Santé

N° 005.06.2025

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-005062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Les collectivités peuvent procéder au recrutement de vacataires lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'exécution d'un acte déterminé,
- le recrutement discontinu dans le temps pour répondre à un besoin ponctuel de la collectivité,
- une rémunération attachée à l'acte.

Pour des raisons d'organisation du temps de travail ou d'absences ponctuelles, il arrive que le Centre Municipal de Santé ait besoin de disposer de manière ponctuelle d'un médecin généraliste supplémentaire afin d'assurer la continuité des soins auprès des patients.

La rémunération de chaque vacation serait fixée à 50 € brut de l'heure.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 1 ABSTENTION (Christelle FEBVRE),

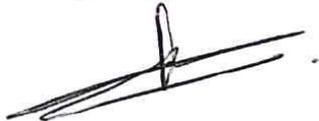
décide :

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats de vacation dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces vacations.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA